

DECRET N° 85-80 du 17 Janvier 1985

portant création d'une commission technique chargée d'étudier les possibilités de révision des tarifs d'abonnement pratiqués par la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Il est créé une commission technique chargée d'étudier les possibilités de révision de la politique nationale des prix pratiqués par la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau.

Article 2.- La commission est composée comme suit :

Président : Le Ministre des Finances et de l'Economie ou son représentant.

Membres : - le Ministre du Travail et des Affaires Sociales ou son représentant ;

- le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale ou son représentant ;

- le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ou son représentant ;

- le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ou son représentant.

Article 3.- La commission a pour mission d'étudier les possibilités de révision de la politique de fixation des tarifs d'abonnement de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau tant pour l'eau que pour l'électricité.

.../...

Article 4.- La commission peut faire appel à toute personne susceptible de l'aider dans l'accomplissement correct de sa mission.

Article 5.- Les conclusions des travaux de la commission doivent être déposées au Chef de l'Etat le 27 Février 1985.

Article 6.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 17 Janvier 1985

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : CC 8 PR 8 SGCEN 4 Président et Membres 6.-